

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Août 2012

Objet	Conseil Municipal
Date/heure	Mardi 7 août 2012 à 16h00
Lieu	Mairie
Présents	MM. Paul BURRO, Thierry TAFINI, Jean-Paul DUHET, René LAURENTI, Jean-Pierre COZZA, Max LAMBERT.
Pouvoir	Frédéric MARTIN à René LAURENTI
Absent	Michèle DAIDERI, Marc LAURENTI.
Secrétaire de séance	René Laurenti
Date de convocation	2 août 2012

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- 2) Vente des garages.
- 3) Création de postes occasionnels et saisonniers.
- 4) Désignation d'un représentant suppléant au sein du Conseil du développement durable et de proximité de la métropole Nice Côte d'azur.
- 5) Rétrocession de la concession funéraire de Monsieur et Madame Signoret
- 6) Questions diverses

Début de la séance 16h20.

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Aucune observation n'est émise, et Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du précédent Conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents plus le pouvoir.

2) Vente des garages.

Vu la délibération du 24 mai 2011 autorisant les travaux permettant la création de 10 box fermés.

Vu la délibération du 20 juin 2012 autorisant Monsieur le maire à déclasser les 10 box du domaine public de la commune afin de les intégrer dans son domaine privé.

Vu la délibération du 20 juin 2012 autorisant Monsieur le Maire à vendre les dix lots conformément au cahier des charges annexé.

Vu la délibération du 19 octobre 2010 acceptant la publication des biens communaux à vendre.

Vu la délibération du 20 juillet 2012 autorisant la vente des garages n° 5, 8 et 10 avec publication.

Monsieur le Maire propose d'analyser les offres reçues en mairie conformément au cahier des charges afin que le Conseil municipal détermine les acquéreurs de chaque lot.

Les offres se déclinent comme suit :

	Garage n°5	Garage n°8	Garage n°10
M. Desplagnes Gérard	20 000 euros	23 000 euros	24 000 euros
M. Cervel Victor	-	-	24 000 euros
M. Garin Yves	-	22 000 euros	-

Monsieur le Maire précise que Monsieur Desplagnes Gérard ne souhaite acquérir qu'un seul garage malgré qu'il est proposé trois offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le MAIRE et après en avoir délibéré:

Décide à l'unanimité des membres présents plus le pouvoir :

-D'APPROUVER la vente :

- Du lot n°5 cadastré C 1454 à M. Desplagnes Gérard pour un montant de 20 000 euros.
- Du lot n°8 cadastré C 1457 à M. Garin Yves pour un montant de 22 000 euros.
- Du lot n°10 cadastré C 1459 à M. Cervel Victor pour un montant de 24 000 euros.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente de ces biens.

3) Création de postes occasionnels et saisonniers

Le maire

Vu la loi n°2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 permettant aux collectivités de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou pour faire face à des besoins occasionnels,

Le Maire propose de créer quatre postes saisonniers ou occasionnels:

- 2 agents techniques assimilés adjoint technique 2^{ème} Classe à l'échelon 1.
- 1 agent administratif assimilé adjoint administratif 2^{ème} Classe à l'échelon 1.
- 1 agent d'animation assimilé adjoint administratif 2^{ème} Classe à l'échelon 1.

Monsieur Tafini demande à ce qu'il soit rajouté 1 poste d'agent d'animation afin d'éviter que le conseil n'est à nouveau à statuer son la création d'un tel poste lorsque le chalet de tourisme prévu au Brec sera installé.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'emplois saisonniers ou occasionnels, contrats qui ne peuvent pas légalement dépasser 6 mois renouvelable 1 fois.

L'ensemble du Conseil municipal accepte la proposition de M. Tafini.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité des personnes présentes plus le pouvoir :**

De créer ces quatre postes de saisonniers ou occasionnels conformément à la proposition ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à pourvoir ces postes en fonction des besoins de la Commune.

- 4) Désignation du représentant suppléant au Conseil de développement durable et de la proximité.**

Le Maire

Vu la délibération du 20 juin désignant les représentants au sein du conseil du développement durable et de proximité de la métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant le souhait émis par Madame Daideri lors du Conseil municipal du 20 juillet 2012 de ne plus être le représentant suppléant de la commune au sein de ce Conseil,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant suppléant au sein du collège proximité regroupant des représentants des communes membres de Nice Côte d'Azur.

Monsieur le Maire demande à un membre du Conseil s'il n'y a pas une personne intéressée pour siéger à cette commission.

Monsieur René Laurenti est volontaire pour cette fonction de suppléant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité des membres présents plus le pouvoir,**

De désigner Monsieur René Laurenti comme représentant suppléant de la commune de Belvédère au sein du Conseil du développement durable et de la proximité.

5) Rétrocession de la concession funéraire de Monsieur et Madame SIGNORET

Monsieur le Maire explique qu'il existe un problème de droit qui doit être étudié et ce projet de délibération est reporté à un prochain Conseil municipal.

6) Questions diverses

° Démission Office du Tourisme

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame Daideri qui émet le souhait de démissionner de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire annonce qu'il conviendra de désigner son remplaçant lors du prochain Conseil municipal afin que le nombre des représentants élus reste égal à trois.

° Trail

Monsieur Duhet demande qu'il soit fait le nécessaire pour que l'entretien de la piste destinée à accueillir les coureurs du trail soit entretenu.

Monsieur le Maire informe qu'il a fait les démarches auprès de Force 06 et dans l'hypothèse où ce service du Conseil Général n'interviendrait pas, les agents techniques feraient le nécessaire.

° Sondage versant

Monsieur le Maire informe son Conseil que 4 sondages sur 8 ont déjà été effectués et les résultats actuels sont corrects.

Il informe également qu'un neuvième sondage sera réalisé route du cimetière à côté du garage des agents techniques.

° PPR

Monsieur Cozza demande un petit compte rendu de la réunion concernant le PPR.

Monsieur le Maire informe que les services de l'Etat ont proposé de réaliser une réunion publique sur l'ensemble des risques qui touchent le village.

Monsieur le Maire dit qu'il a accepté cette proposition mais que concernant le risque lié au glissement de terrain, la réunion publique interviendra après les résultats des sondages prévu fin d'année 2012.

Monsieur le maire propose de consacrer une journée de travail sur le PPR avec l'ensemble des élus le 11 septembre à partir de 9h.

Monsieur le Maire lève la séance à 16h45.

